

CONCOURS CONTRÔLEUR DES DOUANES EXTERNE

Tout-en-un

Frantz Badufle

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la maison d'éducation de la Légion d'honneur

Pierre Beck

Cadre supérieur de la fonction publique d'État et maître de conférences associé à l'Université de Rennes 1, il prépare les candidats aux épreuves d'étude de cas et de note de synthèse pour les concours administratifs internes et externes. Il est également chargé de cours à l'IPAG de Rennes

Delphine Belleney

Professeure agrégée d'anglais, traductrice littéraire indépendante

Jean-François Bocquillon

Professeur agrégé d'économie et de gestion en classes préparatoires à l'expertise comptable

Nicolas Grenier

Professeur de culture générale, diplômé de Sciences Po Paris

Martine Mariage

Professeure agrégée d'économie et de gestion

Marie-Virginie Speller

Professeure de mathématiques, elle accompagne des candidats pour la préparation de concours

Anne-Marie Vallejo-Bouvier

Professeure agrégée d'économie et de gestion



Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site www.dunod.com.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Mise en page : Belle Page

Image de couverture : © Jean-Christophe Verhaegen/AFP

© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-085924-5

PLANNING DE RÉVISION

Épreuves de pré-admissibilité

Session 1

- ☐ Lire les fiches de connaissances générales
- ☐ Lire les fiches de français

Session 2

- ☐ Lire les fiches de mathématiques
- ☐ Lire les fiches de raisonnement logique

Session 3

- ☐ Réaliser le sujet d'annales 1 (QCM 2022 OP/CO) et se corriger
- ☐ Réaliser le sujet d'annales 2 (QCM « 2022 Surveillance ») et se corriger

Session 4

- ☐ Revoir les connaissances non acquises et réaliser les sujets d'annales offerts en ligne sur le site Dunod

Épreuves d'admissibilité

Session 5

- ☐ Lire la fiche sur le résumé de texte
- ☐ Réaliser les 10 exercices corrigés

Session 6

- ☐ Réaliser le sujet d'annales 3 et se corriger
- ☐ Entraînez-vous avec les sujets d'annales offerts en ligne sur le site Dunod

Session 7

- ☐ Lire les fiches de cours correspondant à l'épreuve écrite d'admissibilité choisie
- ☐ Réaliser le sujet d'annales correspondant

Session 8

- ☐ Entraînez-vous avec les sujets d'annales d'options offerts en ligne sur le site Dunod
- ☐ Revoir les connaissances non acquises

Épreuves d'admission

Session 9

- ☐ Lire la partie sur l'entretien avec le jury
- ☐ Réaliser les exercices
- ☐ Rédiger une courte présentation exposant vos motivations et votre parcours professionnel
- ☐ S'entraîner à se présenter devant un miroir ou un proche
- ☐ Compléter sa présentation orale
- ☐ S'entraîner en se chronométrant
- ☐ S'entraîner à répondre à des questions sur la motivation ou le parcours professionnel
- ☐ Travailler à éliminer les éventuels tics langagiers

Session 10

- ☐ Lire les fiches sur l'épreuve orale de langue étrangère
- ☐ Réaliser le sujet d'annales 9
- ☐ S'entraîner avec le sujet offert en ligne sur le site Dunod

Session 11

- ☐ Lire les fiches sur les épreuves sportives (branche Surveillance)
- ☐ Réaliser un planning d'entraînement avec les exercices proposés

TABLE DES MATIÈRES

Devenir contrôleur des douanes

Le métier de contrôleur des douanes 10

Le concours de contrôleur des douanes..... 13

Partie 1 : Épreuve écrite de pré-admissibilité 19

1 Fiches de connaissances générales..... 21

1 Les institutions européennes22

2 L'euro25

3 Quelques capitales à connaître.....27

4 Les ONG28

5 La Cour pénale internationale.....29

6 Les élections30

7 La loi31

8 La Constitution française.....33

9 La question prioritaire de constitutionnalité35

10 Les vers et citations célèbres.....36

2 Fiches de français 39

11 Quelques écrivains célèbres et leurs œuvres40

12 Le genre de certains noms42

13 Quelques personnages littéraires et noms communs43

14 Les figures de style.....44

15 Les accords du participe passé45

16 L'accent circonflexe47

17	Les pluriels	48
18	Le doublement des consonnes	50
19	Les mots les plus mal orthographiés	52
20	Les expressions incorrectes	54

3 Fiches de mathématiques..... 55

21	Ensembles de nombres	56
22	Calcul mental	57
23	Divisibilité	59
24	Fractions, puissances, racines	61
25	Pourcentages	63
26	Conversions	65
27	Développement et factorisation	67
28	Équations et inéquations	69
29	Systèmes	72
30	Géométrie et géométrie analytique	74
31	Les mathématiques et l'économie	78
32	Les mathématiques et la finance	79
33	Les mathématiques et la physique	80
34	Les mathématiques et la géographie	82

4 Fiches de raisonnement logique..... 83

35	Les suites logiques de chiffres	84
36	Les suites logiques de figures	86
37	Les dominos	88
38	Les progressions	90
39	La compréhension de texte	92
40	Chassez l'intrus	94
41	Les couples de lettres	96
42	Les problèmes classiques	98
43	Les proportions	100
44	Les calculs rapides	102
45	Les combinaisons chiffrées	104

Partie 2 : Épreuves écrites d'admissibilité 107

1 Résumé d'un texte portant sur des questions économiques et sociales du monde contemporain.... 109

- 46 Conseils méthodologiques et bons réflexes pour chaque étape 110
- 47 10 exercices corrigés pour réussir les trois parties de cette épreuve étape par étape 125

2 Option Mathématiques..... 149

- 48 L'option de mathématiques..... 150
- 49 Domaine de définition d'une fonction 151
- 50 Axe et centre de symétrie d'une fonction 156
- 51 Limites et asymptotes 160
- 52 Dérivées et sens de variation d'une fonction 164
- 53 Les fonctions usuelles 167
- 54 Primitives et intégrales 173
- 55 Les suites..... 177
- 56 Dénombrement 182
- 57 Probabilités 184
- 58 Compléments en statistiques 188
- 59 Compléments en géométrie 191

3 Option Comptabilité privée 195

- 60 L'option de comptabilité privée 196
- 61 Introduction à la comptabilité 197
- 62 Les traitements en comptabilité financière 199
- 63 L'analyse fonctionnelle des documents de synthèse 218
- 64 Le calcul et l'analyse des coûts 224
- 65 La gestion prévisionnelle 228

4 Option Économie..... 231

- 66 L'option d'économie..... 232
- 67 Accumulation du capital, organisation du travail et croissance économique..... 236

68	Inégalités, conflits et cohésion sociale : la dynamique sociale.....	243
69	Les enjeux de l'ouverture internationale.....	253
5	Option Droit.....	263
70	L'option de droit.....	264
71	Introduction au droit du travail.....	266
72	Le contrat de travail	270
73	La rupture du contrat de travail	275
74	La représentation des salariés dans l'entreprise	281
75	Le salaire et la durée du travail.....	286
76	Les conflits collectifs.....	291
77	La négociation collective	293
78	Les sociétés	295
79	La vente commerciale	299
80	Le droit de la consommation et la protection du consommateur	301
81	L'entreprise individuelle	304
82	Les instruments de crédit aux entreprises	306
83	Les instruments de paiement.....	309
84	La fiscalité et l'entreprise	312
6	Option Géographie économique	315
85	L'option de géographie économique	316
86	La mondialisation.....	320
87	La France	325
88	L'Europe	330
89	Autres acteurs de la mondialisation	338
	Partie 3 : Épreuves d'admission.....	353
1	Entretien avec le jury	355
90	L'entretien avec le jury	356
91	L'organisation de votre présentation orale	357

92	Votre parcours.....	364
93	L'environnement DGDDI.....	368
94	Votre motivation	371
95	Mise en situation	374
2	Épreuve orale de langue étrangère (Anglais)	379
96	L'oral de langue étrangère	380
97	Améliorer sa compréhension de l'écrit.....	382
98	Quelques méthodes de traduction.....	383
99	Améliorer son expression orale.....	384
100	Conversation avec le jury : répondre aux questions	385
3	Épreuves sportives (Branche Surveillance)	387
101	Les épreuves sportives	388
102	Le déroulement des épreuves	391
	Sujets corrigés	403
	Sujet 1 : QCM – Session 2022 – OP/CO	404
	Sujet 2 : QCM – Session 2022 – Surveillance	424
	Sujet 3 : Résumé d'un texte – Session 2022 – Surveillance	442
	Sujet 4 : Mathématiques – Session 2022 – Surveillance	448
	Sujet 5 : Comptabilité privée – Session 2022 – Surveillance	460
	Sujet 6 : Économie – Session 2022 – Surveillance	474
	sujet 7 : Droit – Session 2022 – Surveillance	479
	Sujet 8 : Géographie économique – Session 2022 – Surveillance	486
	Sujet 9 : Langue étrangère (Anglais) – Session 2022 – Surveillance	491

Présentation du métier

Le métier de contrôleur des douanes

S'il y a une chose que vous devez avoir très vite à l'esprit c'est la multiplicité de métiers au sein de cette administration qui s'exprime « au pluriel » ! On parlera plus de l'administration DES douanes que de la douane.

À titre d'exemple, le concours de contrôleur des douanes propose 5 déclinaisons différentes :

- contrôleur de la DGDDI – branche de la surveillance – externe ;
- contrôleur de la DGDDI – branche des opérations commerciales et d'administration générale – externe ;
- contrôleur de la DGDDI – surveillance et aéronautique : pilote d'avion – externe ;
- contrôleur de la DGDDI – surveillance et aéronautique : pilote d'hélicoptère – externe ;
- contrôleur de la DGDDI – surveillance maintenance navale – externe.

Les contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance appartiennent à la catégorie B de la fonction publique de l'État (niveau baccalauréat). Affectés dans une brigade, ils sont tenus au port de l'uniforme et d'une arme de service.

En tant qu'agent, il contrôle les voyageurs, leurs bagages, les marchandises en mouvement et les moyens de transport aux points de passage autoroutiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires des frontières extérieures à l'Union européenne et sur tout point national. Il procède à l'application des droits et taxes ainsi qu'au contrôle de l'accomplissement des diverses formalités fixées par les lois et règlements.

En tant que chef d'équipe, le contrôleur encadre les personnels placés sous sa responsabilité et anime leur action de surveillance douanière.

Des emplois spécialisés sont réservés à certains agents, dont la candidature a été agréée à l'issue d'une enquête interne, et qui ont acquis une qualification technique particulière, notamment :

- maître de chien (anti-stupéfiants ou anti-explosifs) ;
- agent motocycliste ;
- marin ou mécanicien de marine ;
- pilote ou mécanicien dans une brigade aérienne ;
- agent des douanes chargé d'effectuer des enquêtes judiciaires (après examen probatoire).

Il est précisé que les activités de contrôle des mouvements de personnes et de marchandises, ainsi que de recherche de la fraude, exigent que les agents de la surveillance fassent preuve d'une grande disponibilité et d'esprit d'initiative. En effet, compte tenu de la nécessité de continuité du service, les agents doivent également exercer leurs fonctions de nuit, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

Les contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale appartiennent à la catégorie B de la fonction publique de l'État. Les agents qui ne portent pas l'uniforme peuvent être amenés à exercer les fonctions suivantes :

- contrôleur à la vérification des marchandises – responsable de l'application des droits et taxes et du contrôle de l'accomplissement des formalités douanières auxquelles sont soumises les marchandises ;
- enquêteur au sein d'une équipe chargée de la vérification et du contrôle des opérations effectuées par les sociétés entretenant des relations commerciales avec l'étranger ;
- informaticien – les agents ayant obtenu la qualification de programmeur ou de pupitre exercent leurs fonctions dans un centre informatique ;
- contrôleur chargé de travaux administratifs à la direction générale ou dans les services déconcentrés ;
- comptable : il peut se voir confier la gestion d'une recette locale des contributions indirectes ;
- correspondant(e) social(e) – son action s'exerce dans le domaine sanitaire et social au profit des fonctionnaires des douanes, il assure la liaison avec les autres services sociaux du département.

Le contrôleur des douanes recruté au titre de la spécialité de pilote d'avion relève de la branche « surveillance » de la DGDDI (agents en uniforme et soumis à l'obligation du port de l'arme de service). Il peut être affecté dans une brigade de surveillance aéroterrestre ou dans une unité de surveillance aéronavale. Intégré dans une brigade de surveillance aéroterrestre, il participe à la surveillance douanière du territoire et au ciblage des aéronefs suspects. Il peut être amené à effectuer lui-même le contrôle de l'appareil et des passagers.

Au sein d'une unité aéromaritime, il participe à la surveillance du trafic maritime dans les eaux territoriales françaises. Il participe ainsi à l'action de l'État en mer, et notamment à la lutte contre les pollutions marines.

La flotte aérienne des douanes françaises est actuellement composée d'avions bimoteurs (F406), d'avions monomoteurs (T206H), de Beechcrafts (KA350 ER) et d'hélicoptères bimoteurs (AS355F2 et EC1315).

Le contrôleur des douanes recruté au titre de la spécialité de pilote d'hélicoptère relève de la branche « surveillance » de la DGDDI. Il peut être affecté dans une brigade de surveillance aéroterrestre ou dans une unité de surveillance aéronavale. Intégré dans une brigade de surveillance aéroterrestre, il participe à la surveillance douanière du territoire et au ciblage des aéronefs suspects. Il peut être amené à effectuer lui-même le contrôle de l'appareil et des passagers.

Au sein d'une unité aéromaritime, il participe à la surveillance du trafic maritime dans les eaux territoriales françaises. Il aide ainsi à l'action de l'État en mer, et notamment à la lutte contre les pollutions marines.

La flotte aérienne des douanes françaises est actuellement composée d'avions monomoteurs (T206H), d'avions bimoteurs (F406), de Beechcrafts (KA350ER) et d'hélicoptères bimoteurs (AS355F2 et EC135).

Le contrôleur de maintenance navale est un agent de catégorie B appartenant à la branche « surveillance » (agents en uniforme et armés) de la douane. Il est amené à exercer ses fonctions :

- soit à bord d'une vedette ou d'un patrouilleur garde-côtes des douanes en métropole ou dans les DROM-COM (ex DOM-TOM : Antilles, Guyane et Polynésie) :
 - il est chargé de l'entretien et de la maintenance générale et préventive des matériels, notamment des moteurs de propulsion de 250 à 1 800 chevaux, des groupes électrogènes et de climatisation, des auxiliaires de coque et machine (pompes, hydrophores...);
 - il procède à des contrôles réguliers de l'ensemble des équipements mécaniques et électriques du bord et assure le suivi des paramètres;
 - il effectue, dans la limite de ses compétences, les réparations nécessaires sur les moteurs de propulsion, les groupes électrogènes, ainsi que sur la totalité des auxiliaires mécaniques et électrotechniques;
 - il assure la mise à jour des plans et documents de bord (supports papier et informatique);
 - il participe à l'élaboration des programmes de maintenance ainsi qu'aux activités de visites et de contrôles douaniers des navires;
 - il est destiné, à terme, à assurer des fonctions d'encadrement du service machine;
- soit à l'atelier naval national à La Rochelle :
 - au sein de cette structure nationale de maintenance navale, il assure, selon ses qualifications, les fonctions de mécanicien ou de chef de l'atelier mécanique/électrique;
 - il centralise, sous l'autorité du responsable administratif, les travaux à réaliser sur les périphériques moteurs et sur les auxiliaires de bord;
 - il réalise les travaux de maintenance ou de réparation sur les organes qui lui sont confiés;
 - il effectue les déplacements sur les bords et les travaux de mise en service, de remotorisation, etc. qui lui sont ordonnés;
 - il a vocation, à terme, à assurer les fonctions de responsable de cette structure.

À travers la nature de leurs fonctions, les agents de la branche surveillance sont astreints à une grande disponibilité. Ils exercent des permanences de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés. Une bonne condition physique est nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions actives et de terrain.

Présentation du concours

Le concours de contrôleur des douanes

1 Le concours externe

1. Épreuve écrite de pré-admissibilité

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Durée : 1 heure et 30 minutes ; coefficient 2 (Épreuve identique pour la branche des opérations commerciales et d'administration générale et pour la branche de la surveillance).

N.B. Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury. Les points obtenus à cette épreuve seront pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

2. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve écrite n° 1

Résumé d'un texte portant sur des questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte.

Durée : 3 heures ; coefficient 4 (Épreuve identique pour les deux branches).

Épreuve écrite n° 2

Branche des opérations commerciales et d'administration générale :

Au choix du candidat, ce choix étant précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir :

- a. résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b. résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c. composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d. composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e. composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique.

Durée : 3 heures ; coefficient 4.

2 Le concours interne

1. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve écrite n° 1

Analyse d'un dossier à caractère administratif, et réponse à des questions à partir de ce dossier.

Durée : 3 heures ; coefficient 5 (Épreuve identique pour les deux branches).

Épreuve écrite n° 2

Au choix du candidat, ce choix étant précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir :

Branche OP/CO	Branche surveillance
a. Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat : un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales et un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance. b. Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée. c. Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative.	
1 - Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur : établissement de l'algorithme (sous forme d'ordino-gramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes. 2 - Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de pupitreur : questions permettant d'apprécier les connaissances informatiques du candidat, notamment en matière de méthodologie de l'exploitation.	d. Au choix du candidat, ce choix étant effectué le jour de l'épreuve : – composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime ; – composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances de réglementation douanière maritime.
<i>Durée : 3 heures (5 heures pour le traitement automatisé de l'information) ; coefficient 5.</i>	<i>Durée : 3 heures ; coefficient 5.</i>

Épreuve écrite n° 3 – facultative

Traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe et le chinois) d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

Durée : 1 heure et 30 minutes ; coefficient 1 (Épreuve identique pour les deux branches).

2. Épreuves orales d'admission

Épreuve orale n° 1

Branche OP/CO	Branche surveillance
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. <i>Durée : 25 minutes ; coefficient 8.</i>	
Pour les candidats ayant choisi l'option « informatique » à l'épreuve écrite n° 2 d'admissibilité : – épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ; – informatique : interrogation portant sur le programme (programmeur ou pupitreur). <i>Durée : 30 minutes ; coefficient 2.</i>	

Épreuve orale n° 2

Interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

Toutefois cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Durée : 15 minutes ; coefficient 2 (Épreuve identique pour les deux branches).

Épreuve orale n° 3 (Branche de la surveillance)

Épreuve d'exercices physiques portant sur un test de pompes, un test de gainage, une course de sprint sur 60 mètres et une course d'endurance sur 2 000 mètres.

Coefficient 3.

N.B.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Pour les épreuves d'admissibilité n° 2 des concours externes et internes, le choix de l'option doit être précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir.

Les candidats doivent préciser dès l'inscription la langue choisie.

Pour les épreuves facultatives :

- les candidats désirant s'y présenter doivent le préciser lors du dépôt de leur demande d'admission à concourir ;

- seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. La somme des points ainsi obtenus forme le total des points obtenus par le candidat.

3 Le programme des épreuves

Le programme des épreuves est disponible sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement>.

4 Après le concours

Les lauréats des concours externes et internes sont nommés contrôleurs stagiaires. À ce titre, ils accomplissent un stage d'une durée d'un an.

Stages

Le stage comprend un cycle d'enseignement professionnel d'une durée de douze mois, comprenant deux périodes distinctes :

- un cycle d'enseignement professionnel d'environ 4 mois à l'École nationale des douanes de La Rochelle. Dès leur entrée à l'école, les stagiaires sont astreints au port de l'uniforme ;
- une période de formation pratique d'environ huit mois dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le lieu géographique du stage dépendra des besoins de l'administration et du classement à l'issue du cycle d'enseignement professionnel.

Titularisation

À l'issue de leur année de stage, et sous réserve qu'ils aient satisfait aux divers contrôles des connaissances effectués durant cette période, les contrôleurs stagiaires sont titularisés et affectés dans les services en tant que contrôleurs des douanes et droits indirects de deuxième classe.

Rémunération

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels, dès l'affectation en sortie d'école 28 900 euros dans la branche de la surveillance (primes incluses) et 27 900 euros dans la branche des opérations commerciales (primes incluses).

Chiffres indicatifs pour des agents recrutés à titre externe (base 2018).

Perspectives d'évolution administrative

Le grade de contrôleur de deuxième classe comprend 13 échelons. Le passage de l'un à l'autre s'effectue par ancienneté. Les contrôleurs peuvent accéder aux grades supérieurs par concours ou par promotion au choix, sous réserve de certaines conditions d'ancienneté de carrière. Ils peuvent ainsi accéder, en catégorie B, au grade de contrôleur de première classe et de contrôleur principal et, en catégorie A, au grade d'inspecteur, lequel ouvre lui-même l'accès au cadre supérieur.

5 Tableau récapitulatif des épreuves

	Concours externe		Concours interne	
	Branches des opérations commerciales et d'administration générale	Branches de la surveillance	Branches des opérations commerciales et d'administration générale	Branches de la surveillance
Épreuve écrite de pré-admissibilité	Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique <i>1 h 30, coef. 2</i>			
Épreuves écrites d'admissibilité	Épreuve 1 Résumé d'un texte <i>3 h, coef. 4</i>		Épreuve 1 Analyse d'un dossier administratif et questions <i>3 h, coef. 5</i>	
	Épreuve 2 Résolution ou composition 5 options <i>3 h, coef. 4</i>	Épreuve 2 Résolution ou composition 6 options <i>3 h, coef. 4</i>	Épreuve 2 Résolution ou composition 3 options <i>3 h, coef. 5</i>	Épreuve 2 Résolution ou composition 4 options <i>3 h, coef. 5</i>
	Épreuve 3 (facultative) Traduction d'un document rédigé en langue étrangère <i>1 h 30, coef. 1</i>		Épreuve 3 (facultative) Traduction d'un document rédigé en langue étrangère <i>1 h 30, coef. 1</i>	
Épreuves orales d'admission	Épreuve 1 Entretien <i>25 min, coef. 8</i>		Épreuve 1 Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). <i>25 min, coef. 8</i>	
	Épreuve 2 Interrogation de langue étrangère (traduction et conversation) <i>15 min, coef. 2</i>		Épreuve 2 Interrogation de langue étrangère (traduction et conversation) <i>15 min, coef. 2</i>	
		Épreuve 3 Épreuve d'exercices physiques <i>coef. 3</i>		Épreuve 3 Épreuve d'exercices physiques <i>coef. 3</i>

PARTIE 1

ÉPREUVE ÉCRITE DE PRÉ-ADMISSIBILITÉ

1	Fiches de connaissances générales	21
2	Fiches de français	39
3	Fiches de mathématiques	55
4	Fiches de raisonnement logique	83

ÉPREUVE ÉCRITE DE PRÉ-ADMISSIBILITÉ

1

Fiches de connaissances générales

1	Les institutions européennes	22
2	L'euro	25
3	Quelques capitales à connaître	27
4	Les ONG	28
5	La Cour pénale internationale	29
6	Les élections.....	30
7	La loi	31
8	La Constitution française	33
9	La question prioritaire de constitutionnalité.....	35
10	Les vers et citations célèbres	36

Les institutions européennes

1 Le Conseil européen

Composition : Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres, son président et du président de la Commission. Présidé par Charles Michel (depuis le 1^{er} décembre 2019). Il est assisté par le secrétariat général du Conseil.

Rôle : Il définit les orientations de politiques générales de l'Union européenne (UE). Il se prononce par consensus ou à l'unanimité selon le traité.

Lieu : Il se réunit à Bruxelles.

2 Le Conseil de l'Union européenne

Composition : Les ministres des États membres. Sa présidence est assurée à tour de rôle par les États membres. Le Conseil est présidé par chaque État membre pour une période de six mois selon un ordre préétabli.

Rôle : Le Conseil est le principal centre de décision politique de l'Union européenne. Il a un rôle de décision et de coordination. Il exerce un pouvoir législatif, généralement en codécision avec le Parlement européen. Il assure la coordination des politiques économiques générales des États membres. Il définit et met en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune, sur la base des orientations définies par le Conseil européen. Il conclut les accords internationaux et assure la coopération.

Lieu : Les ministres se réunissent à Bruxelles en fonction de la question inscrite à l'ordre du jour.

3 La Commission européenne

Composition : 27 commissaires (dont 7 vice-présidents et 1 président) nommés d'un commun accord par les États membres après vote d'investiture du Parlement européen, et présidés par Ursula Von der Leyen (depuis le 1^{er} décembre 2019). Ils sont complètement indépendants de leurs États membres et représentent l'intérêt général de l'Union européenne uniquement. Ils sont collectivement responsables devant le Parlement. Chaque État membre dispose d'un seul commissaire dont le mandat est de cinq ans. Chaque commissaire européen s'occupe de domaines bien spécifiques (ex : pêche, transports, politique régionale...).

Rôle : Administration centrale de la Communauté, elle élabore les propositions de lois européennes soumises au vote du Conseil de l'Union et du Parlement européen. Elle veille à l'application des traités et de la législation européenne (« gardienne des traités ») et est chargée de l'exécution du budget annuel de l'UE.

Lieu : Les commissaires se réunissent une fois par semaine à Bruxelles. Les réunions qui ont lieu pendant la semaine de la session plénière du Parlement européen sont toutefois tenues à Strasbourg.

4 Le Parlement européen

Composition : 705 députés (élus au suffrage universel direct pour cinq ans) venant des 27 pays de l'Union européenne. Ces députés représentent les 446 millions de citoyens de l'Union européenne. Le Parlement européen dispose d'un président, élu pour une période de deux ans et demi : l'Italien David Sassoli.

Rôle : Le Parlement participe directement à l'élaboration des règlements et des directives européennes (en collaboration avec la Commission et le Conseil de l'Union européenne). Il constitue avec le Conseil de l'Union l'autorité budgétaire de l'Union européenne. C'est lui qui arrête le budget définitif de l'Union européenne et peut aussi le rejeter en bloc. Enfin, il organise son travail à l'aide de plusieurs commissions parlementaires.

Lieu : Le siège du Parlement se trouve à Strasbourg où se tiennent toutes les sessions plénières de l'institution ainsi que la session budgétaire. Des sessions additionnelles se tiennent à Bruxelles, tandis que le secrétariat général du Parlement se trouve à Luxembourg.

5 La Cour de Justice de l'Union européenne

Composition : 27 juges (1 juge par État membre), 11 avocats généraux et un greffier. Indépendants, ils sont nommés pour six ans d'un commun accord par l'ensemble des États membres.

Rôle : Saisie par toute partie (institution communautaire, État membre, personne physique ou morale) à l'occasion d'un litige mettant en cause un acte ou une institution communautaires, elle veille au respect du droit européen et assure l'application du droit communautaire.

Lieu : Elle a son siège à Luxembourg.

6 La Cour des comptes européenne

Composition : 27 membres nommés pour six ans par le Conseil de l'Union.

Rôle : Elle est responsable de la surveillance du budget communautaire, assure la bonne gestion financière de l'UE et contrôle la légalité et la régularité de toutes les recettes et les dépenses de la Communauté.

Lieu : Elle est installée à Luxembourg.

7 La Banque centrale européenne

Composition : Le Conseil des gouverneurs comprend la présidente de la BCE Christine Lagarde, le vice-président et quatre autres membres, ainsi que les gouverneurs des banques centrales des 19 pays de la zone euro.

Rôle : La BCE doit maintenir la stabilité des prix au sein de la zone euro et, par conséquent, préserver le pouvoir d'achat de l'euro. La zone euro comprend 19 pays de l'Union européenne qui ont adhéré progressivement à l'euro depuis 1999. Elle contrôle l'offre de monnaie et surveille l'évolution des prix.

Lieu : Elle se réunit deux fois par mois à l'Eurotower à Francfort.

Rappel : Liste des pays de l'Union européenne.

Pays membres	Année d'adhésion
Allemagne	1957
Autriche	1995
Belgique	1957
Bulgarie	2007
Chypre	2004
Croatie	2013
Danemark	1973
Espagne	1986
Estonie	2004
Finlande	1995
France	1957
Grèce	1981
Hongrie	2004
Irlande	1973
Italie	1957
Lettonie	2004
Lituanie	2004
Luxembourg	1957
Malte	2004
Pays-Bas	1957
Pologne	2004
Portugal	1986
République tchèque	2004
Roumanie	2007
Slovaquie	2004
Slovénie	2004
Suède	1995

1 Les caractéristiques de l'euro

L'idée d'une monnaie unique a germé en 1988 à l'occasion du Sommet européen de Hanovre. Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, a confirmé cet engagement et a adopté la monnaie unique.

L'euro est la monnaie unique qui a remplacé en 1999 les monnaies nationales de plusieurs États membres de l'Union européenne, qui forment la « **zone euro** ». En 2015, celle-ci regroupe 20 des 27 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal (ces 11 États depuis janvier 1999), la Grèce (depuis le 1^{er} janvier 2001), la Slovénie (depuis le 1^{er} janvier 2007), Chypre et Malte (depuis le 1^{er} janvier 2008), la Slovaquie (depuis le 1^{er} janvier 2009), l'Estonie (depuis le 1^{er} janvier 2011), la Lettonie (depuis le 1^{er} janvier 2014), la Lituanie (au 1^{er} janvier 2015) et la Croatie (le 1^{er} janvier 2023).

Au 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu officiellement la monnaie légale des 11 premiers membres de la zone euro. Les pièces et billets n'ont été mis en circulation que le 1^{er} janvier 2002 dans l'ensemble de la zone.

2 Les raisons de l'euro

L'Union européenne a créé l'euro pour sept raisons principales.

- Concurrencer l'omniprésence monétaire du dollar.
- Faciliter la libre circulation des capitaux.
- Protéger le marché communautaire.
- Accroître la compétitivité des entreprises européennes.
- Répondre à l'instabilité des monnaies nationales.
- Éviter les coûts des opérations de change et la spéculation sur les taux de change pour les entreprises et les particuliers.
- Stimuler la coopération et la coordination européenne.

3 Les inconvénients de l'euro

- L'accélération de l'inflation.
- Le risque de déstabilisation partagé par tous les pays membres.
- Le dispositif de surveillance jugé perfectible.

4 Les avantages de l'euro

- La suppression des commissions de change.
- La sécurisation et la stabilisation d'une monnaie unique.
- La facilitation des paiements et des échanges intracommunautaires.
- La libération des mouvements de capitaux.
- Le développement du tourisme intra-européen et des synergies entre entreprises du même continent.
- La convergence et l'harmonisation des prix d'un pays à l'autre au sein de l'UE.
- L'évitement des dévaluations souvent utilisées en cas de crise.

Quelques capitales à connaître

Pays	Capitale
Albanie	Tirana
Arabie Saoudite	Riyad
Azerbaïdjan	Bakou
Bosnie-Herzégovine	Sarajevo
Brésil	Brasilia
Bulgarie	Sofia
Cambodge	Phnom Penh
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
Corée du Nord	Pyongyang
Côte d'Ivoire	Yamoussoukro
Croatie	Zagreb
Émirats arabes unis	Abou Dhabi
Éthiopie	Addis-Abeba
Finlande	Helsinki
Ghana	Accra
Guinée-Bissau	Bissau
Irak	Bagdad
Jordanie	Amman
Kenya	Nairobi
Lettonie	Riga
Libye	Tripoli

Pays	Capitale
Madagascar	Antananarivo
Mali	Bamako
Mongolie	Oulan-Bator
Niger	Niamey
Nigeria	Abuja
Nouvelle-Zélande	Wellington
Pakistan	Islamabad
Paraguay	Asunción
République centrafricaine	Bangui
Salvador	San Salvador
Serbie	Belgrade
Sierra Leone	Freetown
Soudan	Khartoum
Syrie	Damas
Tanzanie	Dar es Salam
Tchad	N'Djaména
Thaïlande	Bangkok
Turkménistan	Achgabat
Turquie	Ankara
Ukraine	Kiev
Uruguay	Montevideo
Vatican	Vatican

Les ONG

Définie à l'article 71 de la charte de l'ONU, une **organisation non gouvernementale (ONG)** est un groupement de personnes privées, visant des intérêts publics, qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale. Personne morale agissant au niveau national ou international, ses cinq caractéristiques sont :

- l'origine privée de sa constitution ;
- le but non lucratif de son action ;
- l'indépendance financière ;
- l'indépendance politique ;
- la notion d'intérêt public.

Principales ONG françaises :

ACAT : Action des chrétiens pour
l'abolition de la torture
ACF : Action contre la faim
Anticor
ATD Quart Monde
La Cimade
Croix-Rouge française
Emmaüs International
Fondation Abbé-Pierre
Fondation Architectes de l'urgence
France terre d'asile
Handicap International
L214
Ligue des droits de l'Homme
Médecins sans frontières (MSF)
Les Restos du Cœur
Samu Social International
Scouts et guides de France
Secours populaire français
Sidaction

Principales ONG internationales :

Armée du salut
Ashoka
CARE International
Comité international de la Croix-Rouge
Comité international de l'ordre de Malte
CIO : Comité international olympique
Extinction Rebellion
Greenpeace
Handicap International
Médecins sans frontières
Médecins du monde
Organisation mondiale contre la torture
Oxfam International
Reporters sans frontières
Transparency International
WWF : World Wildlife Fund (Fonds
mondial pour la nature)

La Cour pénale internationale

1 Les caractéristiques de la CPI

La Cour pénale internationale (CPI), régie par le Statut de Rome, est la première cour pénale internationale permanente créée le 17 juillet 1998 par traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale (le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression).

Financée par les contributions des États et des organisations internationales, la CPI est une organisation internationale indépendante, qui n'appartient pas au système des Nations unies. Elle siège à La Haye, aux Pays-Bas.

La CPI juge des personnes et non des États contrairement à la Cour internationale de Justice, organe judiciaire de l'ONU, chargé de régler les litiges entre les États.

2 Les raisons de la CPI

Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés pour certains conflits particuliers, la CPI est une cour pénale indépendante et permanente visant à statuer sur les crimes les plus graves afin de ne pas les laisser impunis.

Née des crimes perpétrés en ex-Yougoslavie et au Rwanda et de la création du tribunal spécifique à ces deux conflits, la CPI a répondu à un besoin plus permanent de justice internationale.

3 Les règles relevant de la CPI

L'État ayant reconnu l'existence de la CPI peut saisir le procureur afin d'ouvrir une enquête. Les personnes condamnées peuvent purger leur peine d'emprisonnement dans un État désigné par la Cour.

Les élections

Élection	Élu	Mode de scrutin	Durée du mandat	Précisions
Municipale	Conseil municipal (lequel élira le maire)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours	6 ans	Pour Paris, Lyon et Marseille : scrutin proportionnel de liste à 2 tours
Départementale	Conseil départemental (lequel élira le président du Conseil départemental)	Suffrage universel direct par scrutin majoritaire binominal à 2 tours	6 ans	2 conseillers par canton sont élus
Régionale	Conseil régional (lequel élira le président du Conseil régional)	Suffrage universel direct par scrutin uninominal à 2 tours	6 ans	
Législative	577 députés de l'Assemblée nationale	Suffrage universel direct par scrutin uninominal à 2 tours	5 ans	1 député par circonscription législative
Sénatoriale	348 sénateurs	Suffrage universel indirect par scrutin majoritaire à 2 tours ou scrutin de liste à la représentation proportionnelle de liste à 2 tours	6 ans. Renouvellement par moitié tous les 3 ans	Les sénateurs sont élus par les grands électeurs (députés, les délégués des conseillers municipaux départementaux et régionaux)
Présidentielle	Président de la République	Suffrage universel direct par scrutin uninominal à 2 tours	5 ans	
Européenne	Les députés européens	Suffrage universel direct par scrutin de liste à un seul tour à la représentation proportionnelle	5 ans	

1 Le périmètre de la loi

La loi désigne toute règle générale et impersonnelle résultant d'une volonté collective et dotée de la force contraignante. Elle désigne également les normes juridiques émanant du pouvoir législatif (par opposition aux décrets ou aux règlements qui émanent du pouvoir exécutif).

Définie par l'article 34 de la Constitution, la loi est votée par le Parlement et fixe les règles concernant les droits civiques, les libertés publiques dans plusieurs domaines tels que : la nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions, la détermination des crimes et délits, la procédure pénale, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures.

La loi fixe également les règles concernant :

- le régime électoral des assemblées parlementaires, des assemblées locales et des instances représentatives des Français établis hors de France, ainsi que les conditions d'exercice des mandats électoraux et des fonctions électives des membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ;
- la création de catégories d'établissements publics ;
- les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'État ;
- les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

La loi détermine les principes fondamentaux :

- de l'organisation générale de la défense nationale ;
- de la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources ;
- de l'enseignement ;
- de la préservation de l'environnement ;
- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;
- du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale.

Les lois de finances déterminent les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique.